



TERMES DE REFERENCE

Consultance en comptabilité et conseil juridique

1. CONTEXTE

Dans le cadre de notre engagement envers la transparence et la conformité réglementaire, nous recherchons un cabinet de comptabilité et de conseil juridique externe pour gérer nos états financiers et nos processus internes. Ces termes de référence visent à définir nos besoins et nos attentes concernant ces prestations.

Handicap International (HI), est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui vient en aide aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables à travers le monde. Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ». Le Maroc est une mission du Programme Régional Maghreb dont le bureau régional est à Tunis. HI est présent au Maroc depuis 1996.

L'objectif principal de ces collaborations est d'assurer la conformité avec les normes comptables et réglementaires, de garantir la précision de nos rapports financiers, et de recevoir des conseils juridiques avisés pour nos transactions.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

Le cabinet aura comme interlocuteur notre service comptabilité interne, Les prestations demandées seront:

- L'assistance et le conseil comptable, fiscal, social et juridique.
- En collaboration avec la comptable de HI, préparation des déclarations fiscales et sociales de manière mensuellement et procède au paiement.
- L'établissement du bilan comptable pour l'exercice annuel sujet de contrat et ses annexes selon la normalisation comptable Marocaine en conformité avec les nouvelles dispositions fiscales de la loi de finance en vigueur.
- Information, formation et assistance de l'équipe comptable de Handicap International sur toutes nouvelles dispositions légales et règlementaires.
- Une formation en début d'année sur les nouveautés de la loi de finance,
- Prise en charge de la procédure de demande d'exonération auprès de la DGI y compris le dépôt sur le portail.

Le prestataire s'engage à fournir une réponse aux requêtes sous un délai de 24h,



3. PROFIL DU CONSULTANT

Un Cabinet comptable dument enregistré à l'ordre et domicilié à rabat, avec des consultants expérimentés dans les domaines suivants :

- Comptable
- Juriste

- Formation, expérience, références et catégorie demandée pour chacun des experts
- Langue de travail : Français

4. DUREE ET LIEU D'EXECUTION

- Date de publication : 20/06/2024
- Date limite de réception des candidatures : 08/07/2024
- Date d'ouverture des offres : 09/07/2024
- Date de démarrage: 22/07/2024
- Durée du contrat : Le contrat sera signé pour une durée de (1) un an, renouvelable par avenant si les deux parties s'entendent sur un accord.
- Lieu(x) d'exécution: Rabat

5. PLAN de TRAVAIL

- Sur la base du calendrier proposé figurant dans ces Termes de Référence, le consultant devra établir un programme de travail pour la réalisation de la prestation.
- Le programme de travail doit décrire clairement la manière dont le consultant abordera les activités nécessaires à la réalisation de la prestation.

6. OFFRE FINANCIERE, MODALITE DE PAYEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

6.1 offre Financière

Le prix proposé doit être ferme et définitif pour toute la période de validité de l'offre (un mois à partir de la date de soumission) et ne peut être en aucun cas surenchéri de taxes, charges ou autre.

Le prix agréé constitue une obligation contractuelle.

6.2 Modalité de facturation et de paiement

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning de livrables. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation.



Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans les trente 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI

6.3 Remboursement de frais

L'offre financière proposé par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.

Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué, l'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent.

Le prestataire prendra à sa charge tous les frais et dépenses engagés pour l'exécution des prestations objet du présent contrat.

7. PENALITE DE RETARD

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposé lors de cette soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat. En cas de dépassement fautif qui ne serait pas justifié par la force majeure, une indemnité est due par le prestataire.

Le montant de cette indemnité est défini, à la signature du contrat par les parties à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation.

Les pénalités ne sont appliquées que si le prestataire est directement responsable du retard. Si le retard est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

Au-delà de 15 jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice.

8. SOUS-TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.



9. CRITERES DE SELECTIONS

Critères d'évaluation des candidatures	Points
Méthodologie d'intervention : <ul style="list-style-type: none">- Maitrise & compréhension des TDRs et de la mission- Pertinence de la méthodologie proposée	20
Profil du prestataire/expert : <ul style="list-style-type: none">- Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle (CV)- Expertise technique (Références de missions similaires)	40
Offre financière	40
Total	100

10. COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre des soumissionnaires doit contenir au moins les documents suivants :

ICE, Patente

CV des Consultants

Offre financière

Liste de références

Plan de travail

11. DEPOT DES OFFRES

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante n.zahour@hi.org au plus tard le 08.07.2024, avec la mention 'Consultance en comptabilité et conseil juridique' en objet d'e-mail.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s) sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International.

Handicap International encourage les candidatures des personnes handicapées.

12. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.